

Aire terrestre éducative « Ecole primaire Jacques Prévert »

Ecole primaire Jacques Prévert– Croix-Mare (76) - CE2-CM1-CM2

CARDERE

Année scolaire 2022 / 2023

QUOI ?

Une **aire éducative** est un **projet pédagogique et éco-citoyen** de connaissance et de préservation de l'environnement. Il s'appuie sur un petit site, géré de manière **participative** par les élèves. Encadrés par leur(s) professeur(s) et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves prennent toutes les décisions, en lien avec les **acteurs du territoire**.

OÙ ?

Notre aire terrestre éducative (ATE) est la mare de Gainnemare, propriété de la commune de Croix-Mare. Elle se situe à 200m de l'école et est facilement accessible à pied. Cette mare historique collecte les eaux d'une partie du village et participe à la protection de la route départementale 6015. Certains usagers viennent y pêcher. Nous avons choisi le site cette année.



Cette année nous avons

- Réalisé l'élection des délégués de l'aire éducative
- Ecrit au maire une lettre de demande de mise à disposition de la mare
 - Fait une sortie à la mare : lecture de paysage et approche sensorielle
- Réalisé des exposés autour de la faune et de la flore de la mare
- Adressé une lettre à l'agriculteur qui possède les bovins pour le rencontrer et échanger
- Recueilli des mémoires d'un habitant ayant vu la construction de la mare
- Fait une sortie de caractérisation de la mare
- Organisé un conseil élargi : rencontre avec le maire de la commune et la conseillère municipale chargée des affaires scolaires
- Fait une sortie découverte de la tourbière d'Heurteauville (site ENS du Département 76)
- Réaliser une pêche pédagogique permettant d'identifier la petite faune de la mare

L'ANNEE PROCHAINE ?

Nous souhaitons mettre à disposition du public des panneaux pédagogiques et une aire de pique-nique. Le maire de Croix-Mare souhaite s'investir dans ce projet à l'échelle du village. Il souhaite installer des nichoirs à mésanges et des plantes mellifères.

Un article de présentation du projet sera rédigé et diffusé au « Courrier Cauchois » et journal municipal.

Avec le soutien financier de



Pour l'année scolaire 2022/2023

